

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE
Arrondissement de Toulouse

REPUBLIQUE FRANCAISE

Gragnague, le 12 Février 2010

**MAIRIE
DE
GRAGNAGUE**
31380 GRAGNAGUE

Téléphone 05.62.79.97.97
Télécopie 05.62.79.97.90

Séance du Conseil municipal du 11 Février 2010

L'an deux mille dix et le onze Février à dix neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gragnague dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation du conseil municipal : Lundi 8 Février 2010

Date d'affichage : Lundi 8 Février 2010

Présents : Mesdames Bouscasse, Illac, Boutaine, Rudelle, Seguela.
Messieurs Bassi, Plaut, Calas, Soubrier, Averseng, Raulet, Carrerot.

Absents excusés: Mme Guillotreau a donné pouvoir à M. Calas

M. Eymard a donné pouvoir à Mme Rudelle

M. Negro a donné pouvoir à M. Plaut

Melle Bruneau a donné pouvoir à M. Carrerot

Absents : Evesque, Richaud

M. Claude PLAUT a été élu secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au réseau des villes durables

Le Maire rappelle au Conseil que cette municipalité s'est engagée pour un mode de développement durable du territoire. Pour ce faire, la commission « développement durable » a proposé au Conseil l'élaboration d'un Agenda 21.

Dans cette perspective, le Conseil reconnaît la nécessité :

- 1- d'adopter une démarche globale, c'est à dire de lier et décloisonner les politiques et les acteurs
- 2- de réaliser l'état des lieux de leur territoire
- 3- d'associer et d'informer les habitants sur les problèmes du territoire et leurs solutions possibles
- 4- de définir des priorités d'actions, les planifier dans l'espace et dans le temps et les évaluer.

A ces fins, et pour l'accompagner dans cette démarche, le Maire propose au Conseil d'adhérer au Réseau des Villes Durables de Midi-Pyrénées animé par l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) depuis 1997, qui poursuit ces objectifs dans le cadre d'un échange d'expériences et d'informations entre les membres du réseau.

Cette adhésion est gratuite.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Décide d'élaborer un Agenda 21

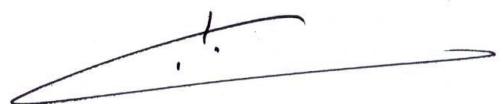
- Décide d'adhérer au Réseau des Villes Durables de Midi-Pyrénées

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. L. BONNET".